

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue au 106, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Guillaume, le **lundi, 16 mai 2022 à 19 h 30.**

**1. Ouverture de la séance.**

Les conseillers présents se nomment:

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberlan
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Mme Karine Trudel, adjointe à la direction, agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**130-05-2022 1.1 Adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de Mme Francine Julien, appuyé, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Administration
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
  - 1.2 Signification de l'avis de convocation.
  - 1.3 Autorisation d'aller en appel d'offres sur le SEAO pour la vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées.
  - 1.4 Demande au Fonds régions et ruralité et autorisation de signatures.
2. Urbanisme, zonage et développement.
  - 2.1 Demande de dérogation mineure (1) à l'adresse 516 rang Saint-Prime (lot 5 250 507).
  - 2.2 Demande de dérogation mineure (2) à l'adresse 2 rue des Sorel (lot 5 251 190).
  - 2.3 Demande de dérogation mineure (3) à l'adresse 228 rue principale (lot 5 251 266).
  - 2.4 Demande de dérogation mineure (4) à l'adresse 264 rang du ruisseau Nord (lot 5 250 432).
3. Loisirs et culture.
  - 3.1 Demande d'autorisation du CRSG pour effectuer une demande de permis de boisson à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête nationale du Québec le 23 juin 2022.
4. Période de questions.
5. Varia.
6. Levée de séance spéciale.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents

**131-05-2022 1.2 Signification de l'avis de convocation.**

Sur proposition de Mme Dominique Laforce, appuyé par M. Luc Chapdelaine, il est unanimement résolu que le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents

**132-05-2022 1.3 Autorisation d'aller en appel d'offres sur le SEAO pour la vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 020-01-2022 mandatant Environnement MCM pour assistance technique en vue d'une éventuelle vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT que le devis a été effectué comme convenu par Environnement MCM;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Guillaume désire aller de l'avant avec les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lemay, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER le devis relatif à la vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées ;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à aller en appel d'offres publiques sur le SEAO.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**133-05-2022 1.4 Demande au Fonds régions et ruralité et autorisation de signatures.**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent présenter trois projets au Fonds de régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que ces trois projets sont des projets à vocation communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande au FRR pour le projet d'éclairage du château d'eau, pour les enseignes municipales de bienvenue et l'installation d'une borne d'auto électrique.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**134-05-2022 2.1 Demande de dérogation mineure (1) à l'adresse 516 rang Saint-Prime (lot 5 250 507).**

Considérant la demande de dérogation mineure pour le 516 rang Saint-Prime relative à la hauteur d'un nouveau garage résidentiel et ses portes;

Considérant que la demande cause préjudice au demandeur;

Considérant que le terrain se retrouve en zone agricole;

Considérant que la construction sera en cours arrière du bâtiment principal;

Considérant que l'usage résidentiel restera;

Considérant qu'au niveau du plan d'urbanisme, la densité d'occupation au sol est respectée;

Considérant qu'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage;

En conséquence, les membres du Comité consultatif en Urbanisme recommandent, à l'unanimité, au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation.

Le vote est demandé :

Pour : 5

Contre : 1 (M. Christian Lemay)

Il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Luc Chapdelaine, et résolu à la majorité des membres du Conseil municipal présents d'approuver la demande de dérogation mineure.

Adopté.

**135-05-2022 2.2 Demande de dérogation mineure (2) à l'adresse 2 rue des Sorel (lot 5 251 190).**

Considérant la demande de dérogation mineure pour le 2, rue des Sorel relative à l'agrandissement du bâtiment principal en zone patrimoniale;

Considérant que la demande cause préjudice au demandeur;

Considérant que la grandeur normée au règlement est restrictive;

Considérant que l'agrandissement sera à l'arrière du bâtiment principal;

Considérant que la façade du bâtiment gardera son aspect patrimonial;

Considérant que l'usage résidentiel restera;

Considérant qu'au niveau du plan d'urbanisme, la densité d'occupation au sol est respectée;

Considérant qu'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage;

En conséquence, les membres du Comité consultatif en Urbanisme recommandent, à l'unanimité, au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation.

Le vote est demandé :

Pour : 5

Contre : 1 (M. Christian Lemay)

Il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Francine Julien, et résolu à la majorité des membres du Conseil municipal présents d'approuver la demande de dérogation mineure.

Adopté.

**136-05-2022 2.3 Demande de dérogation mineure (3) à l'adresse 228 rue principale (lot 5 251 266).**

Considérant la demande de dérogation mineure pour le 228, rue Principale relative à la hauteur de la résidence après les rénovations;

Considérant que la demande cause préjudice au demandeur;

Considérant que la grandeur normée à la grille des usages est restrictive;

Considérant que les rénovations visent à respecter le code du bâtiment;

Considérant que l'usage résidentiel restera;

Considérant qu'au niveau du plan d'urbanisme, la densité d'occupation au sol est respectée;

Considérant qu'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage;

En conséquence, les membres du Comité consultatif en Urbanisme recommandent, à l'unanimité, au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation.

Il est proposé par Francine Julien, appuyé par Jocelyn Chamberland, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents d'approuver la demande de dérogation mineure.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**137-05-2022 2.4 Demande de dérogation mineure (4) à l'adresse 264 rang du Ruisseau Nord (lot 5 250 432).**

Considérant la demande de dérogation mineure pour le 264 rang du Ruisseau relative à la hauteur d'un nouveau garage résidentiel et ses portes;

Considérant que la demande cause préjudice au demandeur;

Considérant qu'il ne fera pas d'ombre sur les cultures voisines;

Considérant que le terrain se retrouve en zone agricole;

Considérant que l'usage résidentiel restera;

Considérant qu'au niveau du plan d'urbanisme, la densité d'occupation au sol est respectée;

Considérant qu'il n'y a pas de préjudice fait au voisinage;

En conséquence, les membres du Comité consultatif en Urbanisme recommandent, à l'unanimité, au Conseil municipal l'acceptation de la demande de dérogation.

Le vote est demandé :

Pour : 5

Contre : 1 (M. Christian Lemay)

Il est proposé par Luc Chapdelaine, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à la majorité des membres du Conseil municipal présents d'approuver la demande de dérogation mineure.

Adopté.

**138-05-2022 3.1 Demande d'autorisation du CRSG pour effectuer une demande de permis de boisson à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête nationale du Québec le 23 juin 2022.**

Considérant que le Centre récréatif de Saint-Guillaume désire effectuer une demande de permis de boisson à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête nationale du Québec qui aura lieu le 23 juin 2022;

Considérant qu'une autorisation municipale est nécessaire afin de présenter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Laforce, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER la demande afin que le CRSG puisse présenter une demande à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la Fête nationale du Québec qui aura lieu le 23 juin 2022.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**4. Période de questions.**

**5. Varia.**

**139-05-2022 5.1 Demande de lettre d'appui du CRSG pour présenter une demande au FRR.**

CONSIDÉRANT que le Centre récréatif de Saint-Guillaume désire présenter une demande au Fonds de régions et ruralité pour un projet nommé Aire de jeux pour les 18 mois à 5 ans;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil désirent appuyer ce projet;

En conséquence, il est autorisé de remettre au CRSG une lettre d'appui pour une demande de subvention au Fonds de région et ruralité pour une aire de jeux pour les 18 mois à 5 ans;

Il est proposé par Jocelyn Chamberland, appuyé par Mathieu Labrecque, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents d'approuver la lettre d'appui.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

**140-05-2022 6. Levée de séance spéciale.**

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 20 :10.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

M. Robert Julien  
Maire

---

Karine Trudel  
Adjointe à la direction et

Secrétaire d'assemblée

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Robert Julien  
Maire